

RAPPORT SUR LES PROCÉDURES D'AUTORISATION

PROJET MON ACUMEN

" MONitorage Actif Conjoint Urbain-MaritimE de la Nuisance ".

Autorité portuaire de la mer Tyrrhénienne du Nord - bureau de Livourne

Scali Rosciano 6/7, Livourne

Projet n° 154

TASSE B52H17000770003

Composante T3 - Identification et articulation des réseaux de contrôle

Activité T3.1.3 - Rapport sur les procédures d'autorisation

Date de livraison prévue : **M30**

Date de livraison effective : **M36**

Organisation responsable : Autorité portuaire de la mer Tyrrhénienne du Nord

Niveau de diffusion		
PU	Public	X
CO	Confidentiel, réservé aux partenaires	

Nombre de documents à livrer :	T3.1.3
Responsable de la documentation à livrer :	ADSP MTS
Composant :	T3 - Identification et articulation des réseaux de surveillance

Auteur(s) - par ordre alphabétique		
Nom	Organisation	Courriel :
Ivano Toni	AdSP MTS	i.toni@portialtotirreno.it

Examen des documents			
Version	Date	Changements	
		Type de changements	Modifié par

Synthèse
Rapport de synthèse décrivant le processus d'autorisation pour l'installation du réseau de capteurs portuaires



Interreg
MARITTIMO-IT FR-MARITIME



MONACUMEN

La coopération au cœur de la Méditerranée La coopération au cœur de la Méditerranée

Ce programme est cofinancé par le Fonds européen de développement régional.

Introduction

Ce document décrit la procédure nécessaire à une Autorité du Système Portuaire pour compléter l'installation de capteurs dédiés aux activités de surveillance continue à l'intérieur et à l'extérieur des zones portuaires. La surveillance continue en temps réel n'a pas les mêmes "exigences" que les campagnes ponctuelles d'étude du bruit portuaire, car elle est nécessaire :

1. évaluer le positionnement correct des capteurs dans la zone portuaire, après une cartographie préliminaire
2. l'évaluation des infrastructures voisines
3. évaluer la propriété et la gestion des zones concernées
4. évaluer les éventuelles exigences en matière d'autorisation

L'objectif de ce rapport est d'analyser le dernier point du processus d'installation d'un réseau de capteurs dans le port.

1. Procédure d'autorisation pour l'installation de capteurs portuaires

Le positionnement des stations de surveillance fixes installées dans le port de Livourne est illustré dans la figure 1, que l'on peut atteindre à partir du lien <https://tinyurl.com/gismonacumen>, et une description sommaire est donnée dans le tableau 1. Une station météo est installée dans le port, logo bleu sur la figure 1, et ses données sont acquises de manière synchronisée avec l'instrumentation phonométrique.

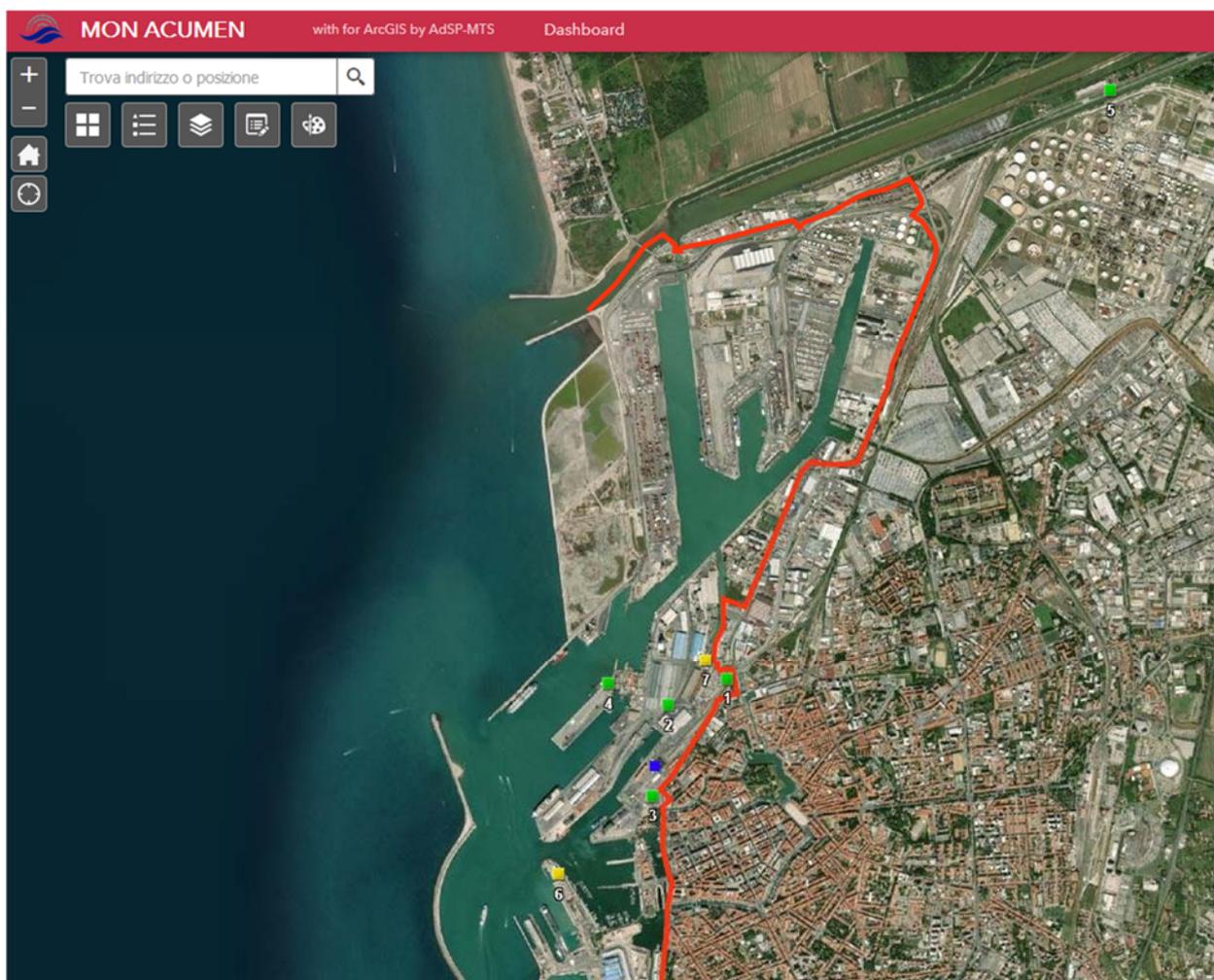


Figure 1- Positionnement des capteurs acoustiques

Le tableau 1 ci-dessous présente les principales informations relatives aux capteurs dédiés installés dans le port et reproduit la légende de la figure 1.



Interreg
MARITTIMO-IT FR-MARITIME



La coopération au cœur de la Méditerranée
La coopération au cœur de la Méditerranée

Ce programme est cofinancé par le Fonds européen de développement régional.

Num.	Modèle	Alimentation électrique	Coord X	Coord Y	Expertise
1	cirrus	Panneau	10,30888495	43,5600741	Municipalité
2	cirrus	Panneau	10,30443593	43,55860984	AdSP MTS
3	cirrus	Panneau	10,30317758	43,55360914	Municipalité
4	cirrus	Panneau	10,29981783	43,55978449	AdSP MTS
5	cirrus	220	10,3379787	43,59268576	AVR
6	télécommande à bruits	Panneau	10,29611205	43,54928977	AdSP MTS
7	télécommande à bruits	Panneau	10,30721699	43,56110803	Municipalité

La colonne "Compétence" indique si le support sur lequel l'instrumentation doit être installée appartient à l'Autorité portuaire ou à la municipalité de Livourne. Certains des emplacements identifiés se trouvent à la frontière entre le port et la ville et certains supports sont la propriété de la municipalité.

Il existe quatre cas de figure différents :

1. Installation appartenant et gérée par le MTS MSP (par exemple pour l'entretien courant et extraordinaire)
2. Structure accordée en concession aux entités portuaires
3. Pas de structure portuaire mais une installation autonome
4. Structure appartenant à la municipalité ou à l'autorité locale

Pour les cas 1 et 3, aucun besoin particulier n'a été posé autre que des passages internes au personnel de maintenance (cas 1) ou des sujets intéressés par les activités portuaires (cas 3). Spécifiquement, pour le port de Livourne, ces deux typologies sont liées aux capteurs 2,4.

Le cas 2 de ce qui précède, qui remonte au capteur numéro 6, implique une demande de coopération de l'autorité portuaire concernée par l'installation.

Le cas restant, lié aux capteurs 3, 1, 7 et 5, pose la nécessité de se mettre en relation avec des tiers extérieurs au port, tels que la municipalité ou d'autres entités locales ou ayant des compétences spécifiques.

L'installation des capteurs 1,3,7 a nécessité une autorisation du responsable de la maintenance des points lumineux gérés par la municipalité de Livourne. Ils étaient en fait installés sur les lampadaires municipaux.

Le capteur 5, par contre, a été installé dans une zone sous la responsabilité du groupe AVR, qui gère l'exploitation et l'entretien du tronçon routier de la S.G.C. Firenze-Pisa-Livorno, zone où le capteur installé est surveillé.

La demande est faite en envoyant une documentation sur le type de capteur, son installation, son

entretien et les problèmes éventuels.

Les indications utilisées pour obtenir l'autorisation des tiers sont les suivantes :

Fiche descriptive du boîtier du capteur acoustique externe

DIMENSIONS DE LA BOÎTE (cm) : 25x35x16

DIMENSIONS DU SUPPORT D'ANCRAGE (cm) : 5,5x3x25

CONNECTEUR pour panneau solaire IP67

POIDS (kg) : 12



DIMENSIONS DU PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUE (cm) : 56x68





Interreg



UNIONE EUROPEA



MONACUMEN

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

La coopération au cœur de la Méditerranée La coopération au cœur de la Méditerranée

Ce programme est cofinancé par le Fonds européen de développement régional.



Fiche descriptive du capteur acoustique

Le sonomètre Optimus CR 191 IT est livré complet avec un kit extérieur comprenant un microphone modèle MK172, un préamplificateur modèle MV200F, un câble de 10 m et un casque coupe-vent UA253.

Les principales caractéristiques et fonctions du sonomètre sont les suivantes

Optimus CR 191 :

- Classe 1, selon la norme IEC 61672-1
- Conforme aux normes EN 60651/1994, EN 60804/1994, EN 61260/1995 (IEC 1260), EN 61094-1/1994, EN 61094-2/1993, EN 61094-3/1995 et EN 61094-4/1995.
- Acquisition sur une base de temps de 1 s
- Gamme de fréquences 6,3 Hz - 20 kHz
- Multi-spectre en bandes d'octave et de tiers d'octave
- Gamme dynamique de 20dB à 140dB
- Seuil du niveau sonore pour l'acquisition d'enregistrements audio, réglable dans la gamme 70 dB - 140 dB dans la plage de 70 dB à 120 dB par pas de 1 dB.
- Acquisition simultanée du niveau équivalent pondéré A, C et Z
- Acquisition simultanée du niveau de crête pondéré A, C et Z
- Acquisition simultanée du niveau équivalent avec pondération temporelle Fast, Slow et Impulse.